

RÈGLEMENT AU LABORATOIRE

Les activités expérimentales jouent un rôle essentiel dans l'enseignement de chimie.

Dès les premières séances de TP de l'année, vous serez amenés à utiliser de la verrerie fragile (ampoule à décanter, ballon rodé, réfrigérant...), des appareils de chauffage (bec électrique, chauffe-ballon...), des produits chimiques (solvants organiques toxiques, inflammables, irritants...).

Il est impératif pour la sécurité des personnes et du matériel que certaines règles de sécurité soient précisées et appliquées dès le début de l'année.

Une grande discipline et une grande rigueur expérimentale sont exigées toute l'année.

1. Par mesure d'hygiène, il est interdit de manger ou de consommer des boissons dans la salle de TP.

2. **Le port de la blouse en coton est obligatoire portant DEVANT le nom et le prénom de l'élève.**
 - Cette blouse doit être de longueur raisonnable et à manches longues.
 - La blouse sera mise en dehors de la salle de TP. Il est interdit de s'habiller ou de se déshabiller devant les paillasse.
 - Les habits ne doivent pas être mis sur ou à côté des paillasse. Ils doivent être accrochés à un endroit où ils ne risquent rien.
 - **Les élèves doivent manipuler avec la blouse fermée.** Tous les vêtements flottants (écharpes ou autres) doivent être enlevés.

3. **Les cheveux longs doivent être attachés.**

4. **Les élèves ne doivent prendre que le minimum d'affaires sur la paillasse.**
 - Au cours des manipulations, ils doivent ranger leurs affaires sous la paillasse. On ne doit jamais manipuler au-dessus d'un classeur ouvert.
 - Aucun objet ne doit encombrer les allées.

5. **Les élèves doivent toujours manipuler debout.**
 - Les tabourets ou les chaises doivent être rangés sous la paillasse afin de ne pas encombrer les allées.
 - **Les déplacements dans le laboratoire doivent être réduits au minimum.**

**Un incident est souvent dû au non respect des règles élémentaires de sécurité.
Tout élève doit penser à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses camarades !**

6. **Pour chaque manipulation présentant un risque potentiel (signalé par le professeur), les élèves doivent mettre des gants et des lunettes de protection.**
 - Quand vous manipulez avec des gants, vous ne devez pas vous toucher le visage ou toute autre partie du corps au cours de la manipulation.
 - Il est formellement **interdit de se servir des bcs électriques ou d'une plaque chauffante en portant des gants.**

7. **Toute manipulation de produits chimiques présentant un risque doit être réalisée sous une hotte ventilée, avec vitres protectrices,** (suivre les indications données par le professeur).

8. **Le pipetage à la bouche est interdit, même pour des produits réputés peu nocifs.**

9. Il convient d'être très attentif aux consignes relatives à l'utilisation de matériel spécifique (verrerie, montages...), et la conduite de certaines opérations (chauffage, lavage, vidange...).

10. **Les paillasses doivent être nettoyées au cours de la séance et laissées rigoureusement propres et sèches en fin de séance.**
Il est impératif de se laver les mains avant de quitter la salle.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Un certain nombre de ces points relatifs à la sécurité sont évalués lors de l'épreuve pratique du baccalauréat.</p> |
|---|